



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 2356

Texte de la question

Mme Sandrine Hurel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation du centre hospitalier de Dieppe. L'hôpital de Dieppe constitue, sur le territoire dieppois, un pôle de référence en matière sanitaire. Cet établissement souffre, comme tous les hôpitaux publics, du désengagement de l'État et d'un défaut de financement qui met en péril le maintien de ses objectifs de qualité de soins. Selon les prévisions, le centre hospitalier de Dieppe devrait présenter un déficit de plus de deux millions d'euros à la fin de l'exercice 2007. Si l'État n'abonde pas le budget, des postes seront supprimés et les patients subiront une nouvelle hausse des tarifs. Aussi, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre afin de permettre au centre hospitalier de Dieppe, qui gère plus de 20 000 hospitalisations par an, de fonctionner normalement et d'assumer l'ensemble de ses missions de service public.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Hurel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2356

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5145

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)